

20 DÉCEMBRE 2010

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-HENRI-DE-TAILLON TENUE À LA SALLE DU CONSEIL AU 504 RUE PRINCIPALE À SAINT-HENRI-DE-TAILLON, LE 20^E JOUR DU MOIS DE DÉCEMBRE 2010 À 19 H 15 SOUS LA PRÉSENCE DE M. ANDRÉ PARADIS, MAIRE.

SONT PRÉSENTS :

PASCAL GILBERT	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 1
ÉRIC MORICE,	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 2
GERMAIN LEMAY	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 3
MARIO FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 4
LUC FORTIN	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 5
DONALD PILOTE	CONSEILLER	DISTRICT N ^O 6

Est également présente : Rachel Bourget, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Ouverture de la session par M. le Maire

M. le maire constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents.

3967-12-2010**Lecture et adoption de l'ordre du jour**

La secrétaire procède à la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Renonciation à l'avis de convocation
2. Adoption de la politique de gestion contractuelle
3. Programme PRECO, prolongement au 30 octobre 2011
4. Résultat d'ouverture des soumissions camion citerne autopompe
5. Horaire des séances du conseil pour 2011
6. Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ)
7. Résolution appui - « Les Chercheurs d'Air »
8. Levée de la séance extraordinaire.

Il est PROPOSÉ par M. le conseiller Pascal Gilbert, APPUYÉ ET RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

3968-12-2010**Renonciation à l'avis de convocation**

Il est Proposé par le conseiller M. Éric Morice APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des conseillers,

QUE le conseil renonce par la présente à l'avis de convocation.

ADOPTÉE

3969-12-2010

Adoption de la politique de gestion contractuelle

ATTENDU QUE conformément aux obligations en vertu de *l'article 938.12 du code municipal* toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle;

PAR CONSÉQUENT

Il est Proposé par le conseiller M. Éric Morice
 APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des conseillers,

QUE le conseil adopte la politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, datée du 20 décembre 2010

ADOPTÉE

3970-12-2010

Programme PRECO – prolongement au 31 octobre 2011

ATTENDU QUE le gouvernement du Canada a annoncé qu'il permettait, sous certaines conditions, de compléter jusqu'au 31 octobre 2011 des projets subventionnés dans le cadre du Fonds de stimulation de l'infrastructure (FSI), du Programme d'infrastructure de loisirs (PIL), du Programme de renouvellement des conduites (PRECO) ou du volet 1.3 du Fonds Chantiers Canada-Québec (FCCQ 1.3);

ATTENDU QUE pour être prolongés jusqu'au 31 octobre 2011, ces projets doivent avoir eu des dépenses admissibles (honoraires professionnels ou achat de matériaux ou travaux matériels) faites avant le 31 mars 2011 et une réclamation transmise pour ces dépenses au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire avant le 31 mars 2011;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit recevoir, **avant le 12 janvier 2011**, une résolution par laquelle le bénéficiaire de l'aide financière s'engage à compléter ces projets et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011;

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire doit aussi recevoir avec cette résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation de chaque projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur;

Il est Proposé par le conseiller M. Donald Pilote,
 APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des conseillers,

QUE la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon s'engage à terminer le ou les projets de **la liste annexée à la présente résolution** et à accepter la responsabilité de défrayer les coûts des travaux réalisés après le 31 octobre 2011.

QU'il fournisse avec la présente résolution un calendrier (échancier) détaillé de la réalisation du projet jusqu'au 31 octobre 2011, signé par un ingénieur, **pour chaque projet de la liste annexée à la présente résolution.**

QU'il accepte que les projets n'étant pas dans la liste annexée à la présente résolution seront complétés en respectant les échéances initiales de fin de projet des programmes visés.

PROJET(S) À PROLONGER JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2011

Sigle du programme visé (FSI, PIL, PRECO ou FCCQ 1.3)	Un numéro de dossier du MAMROT par ligne	Dépenses admissibles faites avant le 31 mars 2011 (\$)	Dépenses admissibles faites entre le 1 ^{er} avril 2011 et le 31 octobre 2011 (\$)
PRECO	231440	1 521 687 \$	397 443 \$
PRECO	231446	112 805 \$	413 770 \$

CALENDRIER PRECO 2011 – PRECO No. 231446

Nom des rues	Travaux	Complété avant le 31 mars 2011 (%)	Complété entre le 1 ^{er} avril et le 31 octobre 2011 (%)
Route 169 - Segments 113 et 114	- Aqueduc	10	90
Rue Principale - Segments 103, 105, 105 et 106	- Aqueduc - Égout pluvial - Reconstruction chaussée - Reconstruction des bordures - Reconstruction des trottoirs	100 - 10 - -	- - 90 100 100

CALENDRIER PRECO 2011 – PRECO No. 231440

Nom des rues	Travaux	Complété avant le 31 mars 2011 (%)	Complété entre le 1 ^{er} avril et le 31 octobre 2011 (%)
Rue Ouellet - Segments 158, 159, 160	- Aqueduc et égout sanitaire - Égout pluvial - Reconstruction chaussée - Reconstruction bordures - Reconstruction trottoirs	100 100 35 50 -	- - 65 50 100
Rue Hôtel-de-Ville - Segments 128, 129, 130	- Aqueduc et égout sanitaire - Égout pluvial - Reconstruction chaussée - Reconstruction des bordures - Reconstruction des trottoirs	100 100 35 50 -	- - 65 50 100

ADOPTÉE

3971-12-2010

Résultat d'ouverture des soumissions camion citerne autopompe

ATTENDU QUE dans le cadre du Processus d'appel d'offres du camion autopompe usagé de l'année 1999 ou plus récent, deux fournisseurs ont déposé des soumissions conformes aux documents d'appel d'offres;

1. Heloc Ltée

144 977 \$ plus taxes

2. Équip. d'Incendie Levasseur Inc. 208 000 \$ plus taxes

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Heloc inc. À 144 977 \$;

PAR CONSÉQUENT;

Il est Proposé par le conseiller M. Éric Morice,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des conseillers

QUE le mandat soit donné à Heloc inc., conditionnellement à l'adoption du Règlement d'emprunt de 160 000 \$ pour l'acquisition d'un camion autopompe par le Ministère des Affaires Municipales et de la Métropole.

ADOPTÉE

3972-12-2010

Horaire des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE,

IL est PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Fortin,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2011, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19 h.

- 17 janvier
- 7 février
- 7 mars
- 4 avril
- 2 mai
- 6 juin
- 12 septembre
- 3 octobre
- 7 novembre
- 5 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE

3973-12-2010

Retrait de la Mutuelle des Municipalités du Québec

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon est membre de la Mutuelle des Municipalités du Québec depuis sa création en 2003;

ATTENDU QUE pour l'exercice 2011, les coûts d'assurance pour la municipalité sont à plus de 8000 \$ supérieur avec la mutuelle qu'avec un fournisseur indépendant;

ATTENDU QUE la mutuelle exige des remplacements de certains équipements qui ne sont pas exigés par d'autres assureurs (ex. : réservoir à essence double paroi);

PAR CONSÉQUENT

Il est proposé par M. le conseiller Donald Pilote,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,

QUE la présente autorise la demande de retrait pour l'exercice 2012 (janvier) de la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon de la Mutuelle des Municipalités du Québec conformément aux dispositions prévues au protocole d'entente intervenu entre les parties en 2003, que la présente autorise également la directrice générale, Rachel Bourget, ainsi que le maire André Paradis, à signer tout document visant à donner effet à la présente.

ADOPTÉE

3974-12-2010

Appui « Les Chercheurs d'Air »

Il est proposé par M. le conseiller Luc Fortin,
APPUYÉ et RÉSOLU à l'UNANIMITÉ des CONSEILLERS,
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Henri-de-Taillon appui l'entreprise « Les Chercheurs d'Air » dans son projet de développement.

ADOPTÉE

3975-12-2010

Levée de la séance

A 19 h 35 l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Mario Fortin de lever la séance

André Paradis,
Maire

Rachel Bourget,
directrice générale et secrétaire-trésorière